

Discours du COMMANDANT BAH

Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département de San-Pedro, Monsieur le Directeur General du Port Autonome de San-Pedro, Mesdames et Messieurs, tout protocole observé, je voudrais vous exprimer les salutations déférentes de Monsieur le Directeur Général des Affaires Maritimes et Portuaires, le Colonel Major Tanoh Koffi Bertin. Empêché ; il me confère l'unique honneur de le représenter. Je voudrais avec votre indulgence pouvoir m'acquitter de cette noble tâche. Les attentats du 11 Septembre 2001 aux Etats unis ont fait naître la volonté des renforcements des mesures de Sûreté des installations portuaires et navires. Cela c'est traduit par l'adoption du code ISPS, code International pour la sûreté des navires et installations portuaires accordé sous l'égide de l'OMI le 12 Décembre 2002 et en vigueur depuis Juillet 2004. L'objectif du code ISPS consiste à établir un cadre de coopération Internationale des Etats, des Acteurs maritimes et portuaires pour prévenir et détecter les menaces et tout acte illicite ou malveillant visant les navires ou les installations portuaires .Ainsi les Navires et les Ports ont obligation d'établir un plan de sûreté comprenant la protection des cargaisons la réglementation des personnes et les exercices de sûreté. C'est un engagement International que les Ports sont tenus de respecter ; la sûreté étant décor mais un indice majeur de leur compétitivité. Le Port Autonome de San-Pedro s'est inscrit dans cette dynamique d'observance des normes de sûreté car depuis 2004, il a obtenu sa certification qui lui a été renouvelée en 2009, en 2014, la prochaine étant prévue pour 2019.

Je voudrais au nom du Directeur Général des Affaires Maritimes et Portuaires, saluer cette performance et encourager les autorités portuaires sous la houlette éclairée de son aîné, Hilaire Marcel LAMIZANA à tenir ce bon cap.

Tout en souhaitant que l'exercice de ce jour connaisse le même succès utilitaire que ceux des précédentes années, je vous remercie.